

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 AOÛT 2022**

Séance ordinaire du 8 août 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 8 août 2022 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2022-08-190 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-191 **Procès-verbal : juillet 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en juillet 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-192 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 8 août 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 91 306,83 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions d'un citoyen présent dans la salle.

2022-08-193 **Règlement numéro 2022-358-14 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages de la zone Ra-10 et les normes relatives aux garages**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 AOÛT 2022**

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire modifier les usages et les normes de la zone Ra-10 et les normes relatives aux garages;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juin 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter le règlement numéro 2022-358-14 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages de la zone Ra-10 et les normes relatives aux garages privés attenants et intégrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2022-358-14 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 8 août 2022.

2022-08-194

AFEAS de Ste-Brigide : campagne de financement 2022-2023

Considérant la lettre datée du 5 août 2022 de l'AFEAS de Ste-Brigide sollicitant une aide financière dans le cadre de leur campagne de financement 2022-2023 étant donné que cette campagne est leur principale source de financement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 300 \$ à l'AFEAS de Ste-Brigide à titre de don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

MMQ assurance : avenant

L'avenant concernant l'ajout d'une protection pour le la remorque du tracteur est déposé.

2022-08-195

Fabrique de Sainte-Brigide : achat de terrain

Considérant que la Municipalité désire acquérir un terrain appartenant à la Fabrique de Sainte-Brigide en vue de construire des logements familiaux;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente du terrain situé dans le 9^e Rang (lot 6 462 428) de la Fabrique de Sainte-Brigide à la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 AOÛT 2022**

- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, Maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 206 955 \$ correspondant au prix d'achat fixé à 180 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-196 **Régie intermunicipale d'incendie : loyer 2023**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville loue un espace dans le bâtiment municipal situé au 720-722, rue Principale à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec du mois de mai 2022 est de 7.5 %, mais la Municipalité imposera une augmentation de seulement 4,1 % à la Régie d'incendie;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de fixer le tarif de location pour l'année 2023 à 35,89 \$ le mètre carré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-197 **9^e Rang – Trottoir : réception définitive des ouvrages**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de mise en place d'un nouveau trottoir sur le 9^e Rang, entre la rue Principale et la rue de la Forge, à Construction Techroc Inc. (réf. résolution 2021-08-766);

Considérant la recommandation de paiement no 3 et réception définitive des ouvrages préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de procéder à la réception définitive des ouvrages;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 4 648,90 \$ à Construction Techroc Inc.;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-198 **Rang de la Rivière Ouest – Pavage entre la rue de l'Orme et la Route 104 : recommandation de paiement no 2**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de revêtement bitumineux sur un tronçon du rang de la Rivière Ouest, entre la rue de l'Orme et la Route 104, à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-09-791);

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 AOÛT 2022**

Considérant que le contrat inclut également le remplacement d'un ponceau dans le 9^e Rang;

Considérant la recommandation de paiement no 2 préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 6 906,03 \$ à Les Entreprises Denexco inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Pavage 2022 : dénonciation de contrat

La dénonciation reçue dans le cadre du contrat accordé pour les travaux de pavage 2022 (9 rues existantes) est déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-199

Service de voirie : tarification

Considérant que les services de voirie de Sainte-Brigide-d'Iberville sont requis occasionnellement hors territoire, incluant la main-d'œuvre, la machinerie et l'équipement;

Considérant que les membres du Conseil veulent établir une tarification générale pour les services hors territoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'établir la tarification du service de voirie à 100 \$ de l'heure, pour un minimum de 3 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-200

Étangs : entretien des aérateurs

Considérant que les membres du Conseil désirent que l'entretien des aérateurs situés aux étangs soit effectué;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'accorder le contrat d'entretien des aérateurs aux étangs à Brault Maxtech, selon les termes de la soumission datée du 7 juillet 2022, pour un montant de 2 100 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2022 est déposé au Conseil.

2022-08-201

Complexe municipal : Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Considérant le projet de construction d'un complexe municipal;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 AOÛT 2022**

Considérant que le Conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière;
- de confirmer que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- de confirmer que la Municipalité, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-202

Fête des familles

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des activités prévues dans le cadre de la *Fête des familles* du samedi 24 septembre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser la tenue de la *Fête des familles* et d'autoriser une dépense pour un montant maximal de 3 900 \$ plus taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2022-08-203

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
8 AOÛT 2022**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire